

**Présents :** Thierry IGONNET, Mathilde CORTAMBERT, Thierry MICHEL, Jean THOREUX, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Christophe LESCUT, Eugène VOUILLON, Pierre BERTHOUD, Catherine PARISOT, Annie VOUILLON, Jean Claude WAEBER, Jean-Louis BACOT, Nicole RUY, Michel BARDET,

**Excusés :** Marie-Christine GRIFFON,

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude WAEBER

**Animateur de séance :** Annie VOUILLON

Le compte rendu de la séance du 18 février 2013 est adopté à l'unanimité.

## **TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

### **Îlot JANIN**

#### ***Convention avec la CCMR pour la création d'un groupement de commandes***

Le maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de leurs compétences respectives, la Commune de Matour a sollicité la Communauté de Communes de Matour et sa Région pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la rénovation de trois bâtiments constituant un ensemble immobilier en centre bourg, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA).

L'objectif de cette opération est de créer :

#### **Sous compétence communautaire :**

- de nouveaux locaux pour l'Office de Tourisme Intercommunal,
- des salles de permanences,
- 4 logements sociaux.

#### **Sous compétence communale :**

- des locaux annexes à l'école primaire

Il présente le projet de convention à intervenir entre les deux collectivités territoriales, aux fins de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, de manière à réaliser les travaux le plus efficacement possible, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et indique les montants prévisionnels à charge du budget communal.

Le conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et avoir obtenu réponses à ses questions, à l'unanimité,

- prend note et accepte les montants à charge du budget communal,
- autorise le maire ou un adjoint à signer la convention et toute pièce utile à son exécution, dès qu'elle aura été également approuvée par le conseil communautaire.

#### ***PIIC - Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal 2013***

Le maire indique que les travaux, de compétence communale, concernant l'aménagement des locaux annexes de l'école primaire dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Janin, d'un montant de 130 132 € 21 HT, sont éligibles au PIIC (Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal) initié par le Département, pour l'année 2013.

Le conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité, charge le maire ou un adjoint,

- de solliciter l'aide du Conseil Général de Saône et Loire au titre du PIIC 2013, pour les travaux des locaux annexes de l'école primaire, au maximum de l'enveloppe cantonale, soit 6 646 € 50,
- de demander à être autorisé à entreprendre les travaux dès que possible, sans attendre la décision d'attribution de la subvention,
- de prendre toute décision et à signer toute pièce utile à son exécution.

#### **Bâtiment d'accueil du camping le Paluet**

Thierry MICHEL informe l'assemblée que les fonds du FEADER concernant l'axe 3, auquel la rénovation du bâtiment est éligible, ont été à nouveau abondés et indique qu'il représentera très prochainement le dossier en vue d'obtenir une aide financière propre à cette opération.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Convention cadre centre de gestion 71 – Missions facultatives**

Isabelle BOUVIER-BOILEAU présente au conseil municipal la convention cadre à renouveler auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire, qui permet à la commune de faire appel, si besoin, aux missions facultatives qu'il propose selon une grille tarifaire mise à jour annuellement, en sus des missions obligatoires financées par une cotisation de 0.8% assise sur la masse salariale et d'autres missions facultatives financées par une cotisation additionnelle de 0.2% également assise sur la masse salariale :

- Emplois temporaires,
- Mise à disposition de secrétaires de mairie itinérants,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Commissions de sélections professionnelles en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,
- Service paies,
- Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage,
- Conseil en gestion des ressources humaines,
- Retraites, CNRACL,
- Médecine préventive,
- Aide à la réalisation du document unique,
- Assistance en prévention et sécurité,
- Aide à la valorisation et au traitement des archives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention-cadre « missions facultatives » proposée par le CDG71.

### **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **Commission tourisme culture animation**

Isabelle BOUVIER-BOILEAU effectue pour l'assemblée le compte rendu de l'avancée des préparatifs de la saison estivale et lui confirme que :

- Les HLL sont ouverts depuis le 15 mars
- Le camping ouvrira le 26 avril,
- La piscine et le bar du camping, ouvriront le 18 mai

Elle indique que :

- le recrutement du personnel saisonnier est en cours,
- la prochaine réunion de la commission, initialement fixée au vendredi 12 avril est reportée au jeudi 2 mai à 18h, en mairie.

#### **Commission école - cantine :**

##### ***Réforme des rythmes scolaires :***

Isabelle BOUVIER-BOILEAU effectue un point sur ce dossier pour l'assemblée qui déplore le manque d'évolution de la situation et l'absence de perspective pour l'avenir, à moyen et long terme, dans l'intérêt des enfants.

Le maire informe qu'il a sollicité du Député, l'organisation, sur le secteur, d'une réunion publique d'information et de concertation.

#### **Commission technique :**

##### ***Décharge de matériaux d'Odret***

La commission rappelle que sur cet enclos, seuls les dépôts de gravats sont désormais permis au public, qui doit s'adresser en mairie pour y être autorisé et retirer la clé.

### ***Réseau d'AEP***

Le conseil municipal prend connaissance des données statistiques concernant l'exploitation du réseau d'Alimentation en Eau Potable pour l'année 2012 qui laissent apparaître une baisse en volume des m<sup>3</sup> achetés à la SAUR en complément de la production communale ; l'amélioration de cette dernière, en quantité compte tenu des travaux de renouvellement intensifiés ces dernières années qui permettent un meilleur contrôle des déperditions dues aux fuites ; une stabilité des volumes vendus ; une augmentation du coût du service, tant pour le contribuable que pour la collectivité, du fait de l'accroissement des taxes additionnelles perçues pour le compte du SYDRO et de l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse).

Prochaine réunion de commission technique le 29 avril 2013 à 20h30

### **QUESTIONS FINANCIERES**

#### **Approbation des comptes de gestion 2012**

Le conseil municipal

- prend connaissance des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'ensemble des budgets,
- les approuve à l'unanimité.

#### **Approbation des comptes administratifs 2012**

Le conseil municipal, en l'absence du maire qui se retire:

- vote à l'unanimité les comptes administratifs 2012 de l'ensemble des budgets qui présentent :
  - o un excédent de **326 112 € 51** pour le budget général,
  - o un excédent de **68 391 € 90** pour le budget camping - site de loisirs du Paluet,
  - o un excédent de **44 130 € 28** pour le budget locaux commerciaux,
  - o un excédent de **32 589 € 46** pour le budget eau,
  - o un excédent de **36 056 € 10** pour le budget lotissement de la Croix Mission,
  - o un déficit de **127 146 € 21** pour le budget chaufferie centrale
- est informé que le compte administratif du CCAS présente un déficit de **293 051 € 91**.
- constate un excédent global pour 2012 de **380 134 € 04** hors CCAS et de **87 082 € 13** CCAS inclus.
- note que, compte tenu des résultats antérieurs, la trésorerie globale de la commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'élève à – **20 361 € 13** (hors CCAS) et à – **17 107 € 50** (CCAS inclus).

#### **Affectation des résultats 2012 et budgets primitifs 2013**

Le maire présente au conseil municipal ses propositions 2013 pour l'affectation des résultats antérieurs, et concernant le détail des 6 budgets primitifs :

- le budget général de la commune s'équilibre à hauteur de **1 274 283 €** en fonctionnement et **790 728 €** en investissement;
- celui du camping - site de loisirs s'équilibre à hauteur de **338 518 €** en fonctionnement et **522 796 €** en investissement ;
- celui de l'eau s'équilibre à hauteur de **210 817 €** en fonctionnement et **447 825 €** en investissement ;
- celui des locaux commerciaux s'équilibre à hauteur de **88 681 €** en fonctionnement et **175 976 €** en investissement ;
- celui du lotissement de la Croix Mission s'équilibre à hauteur de **412 984 €** en section de fonctionnement et **296 867 €** en section d'investissement ;
- celui de la chaufferie centrale s'équilibre à hauteur de **127 286 €** en fonctionnement et présente un suréquilibre de **117 885 €** en investissement (242 358 € en dépenses et 360 243 € en recettes).

Après avoir obtenu réponses aux questions, demandes de précisions ou d'informations relatives aux projets 2013 et aux recherches de financements, le conseil municipal adopte à l'unanimité les 6 budgets primitifs.

Le Maire indique à l'assemblée, à titre d'information, que le budget primitif voté par le CCAS le 30 mars dernier, s'équilibre à hauteur de **22 109 €** en fonctionnement et **42 516 €** en investissement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Redevance sur le prélèvement d'eau en milieu naturel 2013**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation qui lui est faite, depuis 2009, de collecter une redevance sur l'eau prélevée en milieu naturel, pour le compte de l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse).

Il indique que le taux était de 0.0355 € jusqu'alors mais qu'il y a lieu de répercuter l'augmentation pratiquée par l'agence en 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter ce taux à 0.0365 € à compter de l'exercice 2013.

### **Convention ATESAT 2013**

Le maire rappelle à l'assemblée le principe de la convention ATESAT qui permet à certaines collectivités qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, à leur demande, de recourir à l'Assistance Technique fournie par l'Etat (Direction Départementale des Territoires) pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et indique que cet engagement est arrivé à échéance le 31/12/2012.

Il informe le conseil municipal des modalités de renouvellement de cette convention qui ne vaudra que pour l'année 2013, pour une contribution annuelle, actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de 335€16, et avec des certitudes pour la seule mission de base, les missions complémentaires proposées jusqu'ici risquant de ne plus pouvoir être fournies par les services de l'état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déplorant néanmoins l'évolution à la baisse de cette assistance pourtant importante pour la gestion du territoire communal, à l'unanimité :

- demande à continuer de bénéficier de l'ATESAT,
- mandate le maire pour établir la convention à intervenir en concertation avec les services de l'état, au mieux des intérêts communaux,
- autorise le maire, ou un adjoint, à signer ladite convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission.

### **TIPI - convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales**

Le maire rappelle à l'assemblée, la demande, effectuée depuis plusieurs années auprès du trésor public, d'offrir aux usagers des services, un mode de paiement supplémentaire, par carte bancaire, sur internet, des titres exécutoires de recettes émis par la collectivité.

Il indique que l'administration des Finances est aujourd'hui prête à mettre en place ce service, dénommé TIPI, et propose de le réserver, dans un premier temps à titre d'expérimentation, au paiement des factures d'eau, à compter de la prochaine facturation.

Ces opérations généreront des frais à la charge du budget communal ; de création et de mise en œuvre du portail dédié, de paramétrage du logiciel de facturation en lien avec le prestataire informatique JVS, d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire, au tarif en vigueur pour le secteur public local, soit à ce jour 0,10€ forfaitaires par opération et 0,25 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer la convention TIPI avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) concernant le service de distribution d'eau potable et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette décision.
- Autorise le maire à étendre ce dispositif à toute autre recette communale s'il le considère utile pour les besoins d'amélioration de la gestion des services et la satisfaction des usagers.

### **Journée des conscrits**

Sur proposition du maire, 5 conseillers municipaux se portent volontaires pour aider à l'encadrement du défilé des chars, en sus de la présence du Garde Champêtre, afin d'accroître les conditions de sécurité de cette manifestation.

### **Fleurissement communal**

Jean-Claude WAEBER présente au conseil municipal qui les valide dans le cadre du budget voté, les propositions de plantations élaborées en concertation avec Jean-Luc MARION, agent communal référent.

### **Demandes de locations de jardins à titre précaire :**

Le conseil municipal informé de plusieurs demandes de location de jardin à titre précaire, à l'unanimité,

- donne un avis favorable de principe aux demandes reçues,
- charge le maire ou Mathilde CORTAMBERT d'attribuer les terrains en fonction des disponibilités communales et des vœux des intéressés, et de signer les baux ou conventions d'occupation.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### **Amélioration énergétique du logement**

Le conseil municipal est informé du plan climat énergie territorial initié par le Département de Saône et Loire, dont l'une des actions est de prévenir et lutter contre la précarité énergétique.

Trois dispositifs sont prévus pour les particuliers en fonction de leurs revenus :

- Revenus très modestes : le « PIG », Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration des logements indignes ou énergivores (informations disponibles à la Direction de l'Insertion et du Logement Social, au 03-85-39-56-28).
- Revenus modestes : le programme « habiter mieux » pour la réalisation de travaux d'isolation (informations disponibles auprès de l'Anah, au 03-85-21-28-32, ou sur le site [www.habitermieux.fr](http://www.habitermieux.fr)).
- Autres revenus : les aides « habitat durable », pour la réalisation de travaux d'isolation, l'installation de chaudières à plaquettes forestières, granulés... de chauffe eau solaire individuel, de panneaux voltaïques... (informations consultables en cliquant sur le lien :

[http://www.cg71.fr/jahia/Jahia/site/internet\\_cg71\\_v2/energie-aides-aux-particuliers](http://www.cg71.fr/jahia/Jahia/site/internet_cg71_v2/energie-aides-aux-particuliers))

#### **Journées Européennes des métiers d'art" 5, 6 et 7 avril**

Le conseil municipal est informé de la participation de l'Atelier Tapissier et Couture d'Ameublement, nouvellement installé au n°4, Grande Rue, aux journées Européennes des Métiers d'Art, par l'organisation d'une porte ouverte, les 6 et 7 avril, au cours de laquelle, Mmes CHAPLAIN et MAGNY proposeront une visite de l'atelier et une démonstration de leur savoir faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Animateur de la prochaine séance : Jean Claude WAEBER

<p><b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : prévue lundi 15 avril 2013 à 20h30, Reportée au 13 mai 2013 à 20h30</b></p>
--